

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019

Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel suppléant de
M. CAZAURANG Jacques suppléant de

M. CASTILLON Henri
M. OLYMPIE Jean-Yves

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°2-19.12.19 – Programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau – Année 2020

M. LABARTHE présente le rapport n°2.

1. OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre les actions planifiées dans le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau validé en 2018, dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Etre compatible avec les capacités techniques et financières des collectivités membres et les engagements des financeurs (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

2. DEMARCHE :

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général est en cours d'instruction par les services de l'Etat avant lancement de l'enquête publique et obtention de l'arrêté préfectoral.

Dans l'attente de la l'obtention de l'arrêté préfectoral déclarant les travaux d'intérêt général pour une durée de 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien.

Le dossier de DIG W sera transmis, pour instruction, aux services de l'Etat courant janvier 2020 et une copie de l'arrêté d'autorisation de travaux sera transmise aux partenaires financiers dès sa réception afin de garantir leur taux de participation (subventions).

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2020, se base sur la programmation de l'année 1 du PPG, cela permet de ne pas décaler l'ensemble des opérations dans le temps, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral de DIG au cours de l'année 2020.

Au besoin, une actualisation annuelle de la programmation pourra être effectuée pour tenir compte des besoins du territoire.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau dans leurs états naturels,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Les travaux envisagés concernent donc :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges par l'entretien préventif de la végétation afin d'assurer leur stabilité
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2020 :

Codes	Désignations action	Cours d'eau	Section	Quantité	unité	Montant prévisionnel en € HT
As_001	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Source à pont Etsaut	17000	ml_CE	3 600,00 €
As_003	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Aspe	Pont Esquit à barrage Gloriette	5600	ml_CE	3 600,00 €
As_004	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Barrage Gloriette à pont d'Escot	9300	ml_CE	3 600,00 €
As_007	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Boussoum	Amont village à confluence	1000	ml_CE	4 600,00 €
As_019	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Gave de Lescun	Cascade à confluence	2000	ml_CE	2 000,00 €
As_020	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Copen	Annitch à confluence	2000	ml_CE	2 000,00 €
As_021	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Berthe	Plateau à confluence	5000	ml_CE	4 600,00 €
As_022	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Apponse	Source à confluence	1300	ml_CE	2 080,00 €
As_034	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Ourtau	Thermes à confluence	4100	ml_CE	4 600,00 €
As_037	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Payssas	Cimenterie à RN 134	1200	ml_CE	2 200,00 €
As_048	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Soeix Oloron	4200	ml_CE	4 200,00 €
As_050	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Aspe	Step Athas	3	j/engin	3 000,00 €
As_058	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Gey	Amont à confluence	1500	ml_CE	1 500,00 €
As_059	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Espalungue	Amont départementale à confluence	1100	ml_CE	2 550,00 €
As_060	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Bosdapous	Amont à confluence	1800	ml_CE	1 800,00 €
Jo_003	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Joos	Limite Esquive à confluence	14500	ml_CE	10 870,00 €
OI_008	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Mau-Va	Amont village à confluence	1000	ml_CE	1 500,00 €
Os_001	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Ossau	Buziet à confluence	19000	ml_CE	6 000,00 €
Os_018	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Lapeyre	Canal de décharge	260	ml_CE	1 100,00 €
RD_003	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Bistère	Verdets	2900	ml_CE	4 350,00 €
Ve_009	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Vert	Pont Ouncès à pont Capdepoun	7700	ml_CE	3 750,00 €
Ve_012	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Vert	Pont Ouncès à pont Goust	14500	ml_CE	3 500,00 €
Ve_013	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Vert	Pont des Goust à confluence	3100	ml_CE	2 170,00 €
Ve_021	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Vert d'Arette		2	j/engin	3 600,00 €
Ve_023	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Vert d'Arette		2	j/engin	3 600,00 €
Ve_029	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par des sédiments fins et des végétaux	Treilh	Camping à Départementale	700	ml_CE	2 080,00 €
Ve_030	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Treilh	Amont à camping	700	ml_CE	1 050,00 €
Ve_031	Traitement de l'encombrement du lit par des points durs minéraux (blocs, déchets, etc.), hors affleurement rocheux	Vert	Moulia	1	forfait	3 000,00 €
Ve_062	Traitement de l'encombrement du lit par des bancs alluviaux (terrassement, réglage, déplacement)	Vert	Moulia	4500	m2	4 500,00 €
RD_021	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Audaux	Riu Beilh	400	ml_CE	1 200,00 €
Actualisations tenant compte de communes récemment entrées dans le périmètre d'intervention du SMGOAO	"Désencombrement du lit" (entretien pièges à embâcles)	Lourdios	Bourbou et Raché	6	pièges	5 000,00 €
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aydius	Bourren	2000	ml_CE	2 695,00 €
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Urdos	Peyrenère	200	ml_CE	12 000,00 €
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Lourdios	Issaux	3000	ml_CE	2 500,00 €
As_006	Traitement de l'encombrement du lit par des bancs alluviaux (dévégétalisation, griffage)	Eysus	Aspe	3	jour/engin	2 500,00 €
BV_001/002/003/004/005	Entretien aléatoire et urgences	Ensemble des cours d'eau du territoire d'intervention		-	-	20 000,00 €
Montant total prévisionnel						142 895,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Montant subventionnable :

Montant subventionnable		
	Montant € HT	Montant € TTC
Montant travaux	122 895,00	147 474,00 €
Travaux imprévus / aléas (travaux imprévus au moment de la prise de décision, actualisation en cours d'année)	20 000,00 €	24 000,00 €
Montant subventionnable	142 895,00 €	171 474,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel	
Agence de l'Eau Adour Garonne	71 447,50 €
<i>50% du montant subventionnable HT</i>	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	28 579,00 €
<i>20% du montant subventionnable HT</i>	
Total subventions	100 026,50 €
Autofinancement SMGOAO	71 447,50 €
TOTAL	171 447,00

La participation syndicale (autofinancement) correspond à l'engagement financier des collectivités membres pour les travaux de restauration et d'entretien de l'année 2020.

3. REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de reconduction de marchés /contrats.

Les montants estimatifs de ces prestations sont les suivants :

Natures des prestations	Montants estimatifs en € HT par nature	Proposition Types de marchés/Contrats
Traitement sélectif d'embâcles et bois flottés, végétation rivulaire et falaise	62 065,00 €	Reconduction de l'accord cadre à bons de commande (Pyrénées Elagage)
Dévégétalisation et griffage d'atterrissements	28 870,00 €	Reconduction de l'accord cadre à bons de commande (Entreprise Verlaquet)
Traitement de sédiments et végétation encombrante	17 360,00 €	Convention avec association d'insertion par le travail
Bûcheronnage technique	14 600,00 €	Convention avec AAPPMA
Travaux imprévus / aléas (travaux imprévus au moment de la prise de décision, actualisation en cours d'année)	20 000,00 €	La prise de décision interviendra au moment de la définition du besoin.
TOTAL	142 895,00 €	

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Sans préjuger de la décision qui sera prise par les partenaires financiers, et compte tenu des possibles aléas climatiques de fin d'hiver et de printemps ainsi que de la période d'intervention réglementaire dans les cours d'eau du 15 Mars au 15 Novembre, nous sollicitons la prise en compte d'un démarrage des travaux à la date du **2 janvier 2020**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 en section Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le programme de travaux pour l'année 2020
- **AUTORISE** le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** le Président à engager les consultations et à signer les marchés nécessaires à la réalisation du programme de travaux notamment pour les prestations imprévues
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine
- **ENGAGE** les travaux après :
 - obtention des arrêtés de subvention des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)
 - obtention des autorisations administratives nécessaires

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019



Le Président
Michel LAURONCE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/01/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/01/2020